

## Fiche n° 4 : Tarifs de restauration Changement de régime –

### I – TARIFICATION ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE

En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le Bien-manger, la Région fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

Ces tarifs seront désormais calculés selon vos ressources, harmonisés entre les 115 établissements et solidaires entre les familles et entre les lycées publics bretons (cf : plaquette REGION BRETAGNE)

**Pour en bénéficier, le responsable financier doit s'inscrire à partir du 1er juin sur le site suivant :**

[www.bretagne.bzh/dansmonlycee](http://www.bretagne.bzh/dansmonlycee)

Pour cela vous devez vous munir de :

- Si vous êtes allocataire CAF : votre n° allocataire CAF
- Si vous n'êtes pas allocataire CAF : votre n° fiscal de référence (sur votre avis d'imposition)

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué (4,60 € par repas et 12,90 € par nuité)

### II- FORFAIT / PRESTATION

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 16 Mai 2022, les différents régimes par classe sont les suivants :

| Classes / Formations   | Forfait ou Prestation  | Type de forfait  |
|--|------------------------|--|
| 3 <sup>ème</sup> PM<br>BTSA-DATR 1 <sup>ère</sup> année<br>BTS-MCO 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année                          | FORFAIT<br>TRIMESTRIEL | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demi-pensionnaire 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi midis),</li> <li>▪ demi-pensionnaire 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi midis),</li> <li>▪ externe.</li> </ul>                     |
| 2 <sup>ndes</sup> Bac Pro<br>CAPa-SAPVER 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année<br>1 <sup>ères</sup> Bac Pro<br>Terminales Bac Pro | FORFAIT<br>TRIMESTRIEL | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ demi-pensionnaire 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi midis),</li> <li>▪ demi-pensionnaire 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi midis),</li> <li>▪ interne,</li> <li>▪ externe.</li> </ul> |
| TISF 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année<br>DEAS<br>Apprentis (quelque soit la classe)  | PRESTATION             | Passage au self à l'unité avec paiement à l'avance des repas au service intendance   |

### III- TARIF RESTAURATION

NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT PAR FORFAIT (à titre indicatif)

| Trimestre               | DP4 JOURS | DP5 JOURS | INTERNE |
|-------------------------|-----------|-----------|---------|
| Septembre-Décembre 2022 | 52        | 65        | 65      |
| Janvier-Mars 2023       | 43        | 54        | 54      |
| Avril-Juillet 2023      | 42        | 54        | 54      |

Les élèves externes peuvent à titre exceptionnel déjeuner au lycée sous réserve d'acheter un ticket repas auprès de l'intendance (4,60 €).



**L'internat est fermé le dimanche soir. Les élèves sont accueillis dès 7h00 les lundis. Un petit-déjeuner leur est servi.**

### IV- CHANGEMENT DE REGIME

A la rentrée scolaire, il sera laissé la possibilité, au responsable financier, de changer de régime **jusqu'au lundi 19 septembre 2022 dernier délai par écrit uniquement.**

Le formulaire de changement de régime (situé dans le carnet de bord ou disponible à l'administration) sera à compléter et à signer par le responsable financier.



Les changements de régime seront ensuite possible de trimestre à trimestre par écrit 15 jours avant la fin du trimestre :

|                                      |                             |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| 1 <sup>er</sup> trimestre 2022/2023  | Du 02/09/2022 au 16/12/2022 |
| 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022/2023 | Du 03/01/2023 au 31/03/2023 |
| 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022/2023 | Du 01/04/2023 au 07/07/2023 |



AVEC LA RÉGION,  
**DANS MON LYCÉE, JE SUIS...**

*bien accueilli·e*

*en forme*

# AVEC DES NOUVEAUX TARIFS **ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES**

**INSCRIPTION  
INDISPENSABLE  
EN LIGNE**

**À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN**



*En 2022, pour plus de solidarité  
entre les lycées et les familles  
et pour favoriser le Bien-manger,  
la Région fait évoluer ses tarifs  
de **restauration** et d'**hébergement**.*

### DES TARIFS

- > **Calculés** selon vos ressources
- > **Harmonisés** entre les 115 lycées
- > **Solidaires** entre les familles et entre les lycées publics bretons

### QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton.

Il est indispensable de vous inscrire en ligne sur [bretagne.bzh/dansmonlycée](http://bretagne.bzh/dansmonlycée) pour accéder aux nouveaux tarifs.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- > **55 000** élèves demi-pensionnaires sont servis dans les restaurants scolaires
- > **12 000** élèves sont accueillis dans les internats
- > **60 %** en moyenne du coût du repas est financé par la Région

Jusqu'alors, environ 600 tarifs cohabitaient sur le territoire. En 2022, la Région harmonise ses grilles et propose 6 tarifs simplifiés, accessibles et solidaires, dans tous les lycées publics bretons, pour une plus juste contribution des familles.

En prenant à sa charge 43 à 66 % du coût d'un repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.



## Tarif journalier **restauration** lycéen-ne-s, étudiant-e-s et apprenti-e-s

| TRANCHE TARIFAIRE | QUOTIENT FAMILIAL | TARIF REPAS AU FORFAIT* | TARIF À LA PRESTATION** |
|-------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1                 | ≤ 700             | 2,70 €                  | 3 €                     |
| 2                 | ≤ 900             | 3 €                     | 3,30 €                  |
| 3                 | ≤ 1100            | 3,30 €                  | 3,60 €                  |
| 4                 | ≤ 1500            | 3,70 €                  | 4 €                     |
| 5                 | ≤ 1700            | 4 €                     | 4,30 €                  |
| 6                 | > 1700            | 4,30 €                  | 4,60 €                  |

\* La formule au forfait concerne les élèves qui s'inscrivent au forfait 3, 4 ou 5 jours.

\*\* La formule à la prestation concerne les élèves qui paient leur repas lors de leur passage effectif au self.

Le choix de la formule appartient à l'établissement qui peut proposer des repas au forfait, au ticket ou les deux. Le tarif au ticket repas occasionnel pour les lycées ne proposant que la formule au forfait est de 4,60 €.

## Tarif journalier\* **hébergement**

| TRANCHE TARIFAIRE | QUOTIENT FAMILIAL | LYCÉENS ET APPRENTIS | ÉTUDIANTS |
|-------------------|-------------------|----------------------|-----------|
| 1                 | ≤ 700             | 8,10 €               | 10,90 €   |
| 2                 | ≤ 900             | 9 €                  | 12 €      |
| 3                 | ≤ 1100            | 9,90 €               | 13,10 €   |
| 4                 | ≤ 1500            | 11,10 €              | 14,40 €   |
| 5                 | ≤ 1700            | 12 €                 | 15,50 €   |
| 6                 | > 1700            | 12,90 €              | 16,60 €   |

\* Tarif journalier (2 repas + 1 nuitée avec petit déjeuner)



**LOÏG CHESNAIS-GIRARD**

Président de la Région Bretagne  
Prezidant Rannvro Breizh  
Perzident de la Rejion Bertègn

« Nous mettons tout en œuvre pour que les jeunes breton·ne·s réussissent leurs années Lycée. Parce que l'égal accès au Bien-manger, tout comme être bien accueilli·e au Lycée, est primordial pour nous, je suis fier que dorénavant, nos tarifs soient solidaires et accessibles à tou·te·s. »

---

## INSCRIVEZ-VOUS À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUIN

---

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué  
(4,60€ par repas et 12,90€ par nuitée).

**[bretagne.bzh/dansmonlycee](https://bretagne.bzh/dansmonlycee)**



**Besoin d'aide pour vous inscrire ?**

CONTACTEZ-NOUS AU 02 23 20 60 00